

2016

Envoyé en préfecture le 10/11/2015

Reçu en préfecture le 10/11/2015

Affiché le

ID : 033-213303357-20151104-2015067-DE

CONDITIONS ET TARIFS DE MISE A DISPOSITIONS DES LOCAUX COMMUNAUX ANNEE 2016

TARIF
LOCATION

CAUTION

COMMUNE	WEEK-END	DU VENDREDI SOIR 17H AU DIMANCHE SOIR 17H	130 €	400 €
	JOURNEE SUR SEMAINE	DE 8H A 22H	55 €	400 €
HORS COMMUNE	WEEK-END	DU VENDREDI SOIR 17H AU DIMANCHE SOIR 17H	500 €	400 €
	JOURNEE SUR SEMAINE	DE 8H A 22H	130 €	400 €
ASSOCIATIONS COMMUNALES	WEEK-END	DU VENDREDI SOIR 17H AU DIMANCHE SOIR 17H	GRATUIT	400 €
	JOURNEE SUR SEMAINE	DE 8H A 22H	GRATUIT	400 €
ASSOCIATIONS COMMUNAUTAIRES CREONNAISES	REUNION DE TRAVAIL	DE 8H A 22H	GRATUIT	400 €
	MANIFESTATION OU <u>ACTIVITE LUCRATIVE</u>	WEEK-END	130 €	400 €
		JOURNEE SUR SEMAINE DE 8H A 22H	60 €	400 €
	MANIFESTATION OU <u>ACTIVITE NON LUCRATIVE</u>	WEEK-END	GRATUIT	400 €
		JOURNEE SUR SEMAINE DE 8H A 22H	GRATUIT	400 €
	UTILISATION DE L'OFFICE	FORFAIT	50 €	400 €
ASSOCIATIONS AUTRES	FORFAIT ANNUEL POUR 10 MOIS D'UTILISATION	SOIT 40 €/MOIS 10 €/SEMAINE	400 €	400 €
	UTILISATION L'OFFICE	FORFAIT	50 €	400 €

Dans tous les cas : Contrat d'assurance Responsabilité civile de l'organisateur.



Pour extrait certifié conforme au registre.
Michel NADAUD – Maire de LE POUT